

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ CENT QUARANTE-TROISIÈME (543^e) RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 28 AVRIL 2026 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13809

Budget initial du fonds de fonctionnement
et plan des effectifs de l'Université du
Québec à Chicoutimi pour l'année 2026-
2027

- ATTENDU** l'article 44 de la Loi sur l'Université du Québec;
- ATTENDU** le Règlement général 4 de l'Université du Québec « Pouvoirs des instances statutaires »;
- ATTENDU** le Règlement relatif aux affaires financières de l'UQAC;
- ATTENDU** le Règlement relatif aux ressources humaines de l'UQAC;
- ATTENDU** les consultations effectuées à l'occasion de l'élaboration du budget initial du fonds de fonctionnement et du plan des effectifs pour l'année 2026-2027;
- ATTENDU** le rapport déposé par la Direction des ressources financières et la Direction des ressources humaines;
- ATTENDU** l'avis du Comité d'audit;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux affaires administratives et aux ressources par intérim;

Sur proposition de Christine Boily, appuyée par Vincent Morin, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** adopter le budget initial du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année 2026-2027, tel qu'annexé à la présente pour en faire partie intégrante;
- D'** adopter le plan des effectifs de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année 2026-2027, tel qu'annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

La secrétaire générale,

Nathalie Gagnon

Signé avec ConsignO Cloud (30/04/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Me Nathalie Gagnon